

# Concours d'éloquence à Évreux : une affaire judiciaire de 1930 rejugée par les lycéens



Elsa est écoutée par ses camarades, ainsi que par le jury présent face à elle.

Ce lundi 2 juin 2025, 17 élèves de l'académie de Normandie ont participé à la dixième édition du concours de plaidoirie des lycéens à Évreux.

Selon l'article 434-4 du Code pénal... » c'est ainsi qu'ont débuté de nombreuses plaidoiries lors d'un concours d'éloquence réunissant des lycéens de trois établissements (lycée Guillaume-le-Conquérant à Lillebonne ; lycée Léopold-Sédar-Senghor et Modeste-Leroy à Évreux) de l'académie de Normandie. L'espace d'une matinée, ces élèves sont rentrés dans la peau d'avocats.

Pour se préparer à cette prise de parole, les participants ont été accompagnés de janvier à mars 2025 par le service éducatif des archives départementales. Ils y ont étudié une affaire criminelle authentique : l'évasion spectaculaire de Michel Delannoy, survenue à la prison d'Évreux en 1930.

Plus d'une heure et demie de plaidoirie

Entre mars et avril, les lycéens ont rédigé des argumentaires, seuls ou en binôme, pour défendre deux positions opposées : l'une en faveur de l'évadé Michel Delannoy, l'autre en soutien à l'institution pénitentiaire. Le jour J, les 17 élèves se sont succédé au pupitre de l'hémicycle de l'hôtel du département à Évreux.

C'est un exercice toujours extrêmement difficile

*Sabine Orsel, Présidente du tribunal judiciaire d'Évreux*

L'hémicycle s'est transformé en véritable tribunal. Un membre du jury appelait tour à tour les « avocats » à défendre leur client fictif. L'affaire ? Michel Delannoy se serait évadé de la prison d'Évreux avec l'aide de trois surveillants pénitentiaires. C'est Elsa, élève du lycée Guillaume-le-Conquérant de Lillebonne, qui ouvre les débats en endossant le rôle de l'avocate de la défense. Lorsqu'elle est appelée, l'hémicycle presque plein l'applaudit.

Micro en main, elle pose ses notes sur le pupitre et commence sa plaidoirie, captant l'attention de toute la salle. Le jury, attentif, prend des notes. Après environ six minutes d'argumentation, elle est longuement applaudie avant de regagner sa place. Puis viennent Fanny, Pauline, Salma, Gabin, et les 12 autres candidats.

Chacun passe à son tour. La plupart plaident seuls, mais certains, comme Raphaël et Camille du lycée Léopold-Sédar-Senghor d'Évreux, ont choisi de plaider en duo, alternant leurs prises de parole avec fluidité.

Premier prix pour une lycéenne de Lillebonne

Après plus d'une heure et demie de plaidoiries, tous les élèves sont passés. Le jury se retire pour délibérer. En attendant, les participants se regroupent pour commenter les prestations et partager leurs impressions. Vingt minutes plus tard, le jury revient dans l'hémicycle, désormais silencieux.

Sabine Orsel, présidente du tribunal judiciaire d'Évreux et membre du jury, prend la parole :

Sabine Orsel, présidente du tribunal judiciaire d'Évreux et membre du jury, prend la parole .  
« Je tiens à vous féliciter pour le travail accompli, les efforts fournis pour argumenter, convaincre et vous exprimer avec aisance devant un public. C'est un exercice toujours extrêmement difficile. »

Après ces encouragements, elle annonce les lauréats : « Le prix Coup de cœur est attribué à Flore, élève au lycée Senghor. Le 3e prix est attribué à Lou-Anne, élève au lycée Modeste-Leroy d'Évreux. Le deuxième prix est partagé par un duo : Raphaël et Camille. Enfin le premier prix est attribué à Pauline, élève au lycée Guillaume-le-Conquérant de Lillebonne », conclut-elle. Les lauréats se sont répartis 660 € de chèque culture.